



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 avril 2014 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Jean Berthet, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Véronique Hirsch et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, Jean-Louis Kaiser, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire
Guy Lavorel et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusés :

- Mme Myriam Delavy
- MM. Marc Botbol, Joseph Menu et Stéphane Sizonenko

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des Comptes 2013
5. Election de nouveaux membres du Conseil des Anciens
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis-clos : demande de naturalisation

M. Berthet, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour.

Mme Schneider-Bidaux fait remarquer qu'au point 5, il s'agit de l'élection complémentaire des nouveaux membres du Conseil des Anciens, l'élection ordinaire ayant lieu en début de législature.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2014

Ce procès-verbal est approuvé, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président annonce le 9ème tournoi de football et le 1er tournoi de pétanque des élus genevois, le 15 juin 2014, organisés par la Ville de Genève. Les inscriptions se font auprès du secrétariat général.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire :

Agenda 21 et projet de récupération des déchets de cuisine : M. le Maire informe que l'étude de ce projet se poursuit. Afin de mieux cerner les problèmes pratiques que ce type de récupération pourra poser pour les ménages, il a été décidé que les membres de l'Exécutif, le secrétaire général et la responsable de l'agenda 21 recevraient un récipient pour la collecte des déchets compostables de cuisine et feraient un essai durant quelques semaines. Ils pourront ainsi vérifier le fonctionnement et la mise en pratique.

Mme Schneider-Bidaux demande si les conseillers municipaux intéressés peuvent également participer à cet essai ; la Mairie prend note de cette demande, mais souhaite faire tout d'abord un bilan de l'essai préliminaire qui est en cours.

Projet Vélib' (vélos en libre-service) : suite à différents contacts avec M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat, et avec ses services, M. van Loon souhaite faire part des questions auxquelles est confronté le comité de pilotage. La première option est de poursuivre le projet initié par Mme Kunzler, auquel il faut cependant trouver des financements, notamment privés. L'autre option serait de repartir avec un nouvel appel d'offres, ce qui sous-entend des contraintes financières plus restrictives. Il semble important à M. le Maire que les conseillers municipaux en soient informés, d'autant plus qu'un article va paraître dans la presse demain. Le Conseil municipal sera informé de la suite donnée à ce projet.

M. Berthet demande si les autorités cantonales hésitent à poursuivre ce projet, alors que plusieurs communes étaient partantes et attendent que l'Etat prenne des décisions ?

M. van Loon confirme qu'il ne s'agit pas pour l'Etat de se retirer du projet, mais plutôt de réduire l'impact financier et de trouver des interventions financières privées. Il rappelle qu'une partie de l'entretien sera confié à « Genève roule », ce qui pourrait réduire les coûts du projet. Il faut attendre les résultats des études en cours avant de connaître la direction que prendra ce projet.

Aménagements prévus à la place de la Mairie : suite au grave accident survenu le 19 mars dernier à la place de la Mairie, à proximité de la poste, accident qui a malheureusement provoqué le décès d'une personne, la Mairie a pris contact avec les responsables de la logistique de la Poste afin d'améliorer la sécurité lors des livraisons du courrier effectuées par des camions.

Un rendez-vous sur place a eu lieu avec M. Monnet, responsable de la logistique, avec lequel différentes solutions ont été envisagées. Finalement il a été décidé que les livraisons se feraient désormais par le chemin de la Grand-cour (entrée du camion par le côté bibliothèque) de sorte que les véhicules n'auront plus de manoeuvre et de marche arrière à effectuer. Le ou la responsable du bureau de poste de Troinex doit simplement se déplacer avec un chariot jusqu'au camion pour prendre le courrier, ce qui ne pose pas de problème pratique ou de sécurité pour la Poste.

Des potelets seront donc placés aux 2 accès principaux de la place de la Mairie (accès depuis le chemin Jacques-Ormond, près des containers enterrés, et accès depuis le chemin de la Grand-Cour entre la mairie et le parc). Ces potelets seront fixés au sol au moyen de cadenas et pourront être enlevés pour permettre l'accès de certains véhicules de service (chasse-neige, balayeuses, camions de la voirie, pompiers, etc.).

M. Duquesne demande si le camion de la Poste qui aura livré le courrier dans la Grand-Cour continuera sa course en avant et ne fera donc plus de marche arrière. M. van Loon confirme que le but est effectivement d'éviter une manoeuvre de recul qui peut toujours être dangereuse. Il est préférable

que le conducteur voie pleinement les éventuels obstacles et les personnes sur la route.

M. Courbat constate que la Poste utilise des camions et de petits bus et qu'elle mandate des entreprises pour ses travaux de logistique ; il se demande si l'accès avec de tels véhicules dans la Grand-Cour, qui est étroite, sera possible. M. van Loon répond que la Poste va s'adapter pour le passage en question. Il souligne que M. Monnet, qui semble sérieux, est venu sur place et qu'il a pu constater les dimensions du nouveau parcours. M. Lavorel ajoute que dans tous les cas, l'Exécutif trouvera une solution avec la Poste afin qu'il n'y ait plus de circulation de camions sur la place.

M. Meynard rappelle que le camion-poubelle passait sans problème, il y a quelques années encore, par le chemin de la Grand-Cour.

M. Forestier relève que cet accident est extraordinaire, c'est-à-dire qu'il sort de l'ordinaire et qu'il est dû à un concours de circonstances. Il estime que le nouveau tracé envisagé, par l'intérieur de la Grand-Cour, représente également un certain danger, car la visibilité n'est pas très bonne. Il se demande donc s'il ne serait pas préférable d'installer les potelets prévus par la Mairie et que le buraliste ouvre l'accès à chaque livraison et surveille la marche arrière du camion qui prendrait le même chemin.

M. Niederhauser rappelle qu'actuellement, des voitures (une dizaine peut-être par jour) et quelques camions (pour les livraisons du tea-room) empruntent le chemin de la Grand-Cour et que, heureusement, aucun accident n'a jamais eu lieu ; il ne semble donc pas que le passage supplémentaire du véhicule de la Poste, deux fois par jour (l'un tôt le matin et l'autre tard le soir) représente un danger supplémentaire important, même si le risque zéro n'existe évidemment pas.

M. van Loon souligne que la place de la Mairie n'est pas faite pour des véhicules, quels qu'ils soient. De plus, une manoeuvre de recul augmente toujours les risques alors qu'une manoeuvre de front est préférable puisqu'elle offre toute la vision nécessaire.

M. Lavorel rappelle qu'en été, les enfants jouent autour de la fontaine et qu'une manoeuvre serait d'autant plus dangereuse.

M. Courbat préférerait que les camions prennent le même chemin qu'actuellement, mais en marche avant et qu'ils sortent en passant devant le tea-room et la mairie. Il note par ailleurs que certaines personnes se plaignent du bruit des chariots de la poste. M. van Loon relève qu'il faudrait un sondage pour savoir si les plaintes concernant le bruit sont fondées. En ce qui concerne la première idée de M. Courbat, plusieurs conseillers ne partagent pas cet avis, car il ne serait pas souhaitable qu'un camion passe à travers la terrasse du tea-room.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

Jobs d'été : M. Meynard informe le Conseil que cette année à nouveau, la Mairie va engager un certain nombre de jeunes dans le cadre des jobs d'été. Dès le début du mois de janvier, quand ce n'est pas déjà en décembre de l'année précédente, le secrétariat reçoit de nombreuses demandes de jeunes qui souhaitent trouver un travail durant leurs vacances d'été. Ils peuvent s'inscrire au moyen d'un formulaire qui peut être obtenu au secrétariat ou téléchargé sur Internet et qui doit être accompagné d'une lettre de motivation. Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- avoir 16 ans révolus
- être résident de la commune
- être motivé et avoir une bonne forme physique.

Cette année, 43 candidatures ont été reçues, qui remplissent en principe toutes ces conditions et c'est Mme Nicole Menu, comptable, qui a la charge pas facile de gérer ces demandes et, en collaboration avec ses collègues, de les attribuer en fonction des places disponibles dans les différents services communaux ; par ailleurs, il faut également tenir compte des disponibilités des uns et des autres.

Sur la base de ces différents critères, 27 jeunes seront engagés cet été, pour un travail d'une durée en général de 2 semaines. La répartition entre les services est la suivante :

- 11 jeunes travailleront à la voirie
- 13 jeunes à l'école et à la salle des fêtes
- 2 jeunes à la garderie
- 1 jeune à la bibliothèque.

En règle générale, le travail des jeunes donne satisfaction et permet aux collaborateurs communaux d'avoir une aide pour certaines tâches (grand nettoyage d'été à l'école, nettoyage d'emplacements communaux etc.) ou de faire des travaux qu'ils n'ont pas le temps de faire à d'autres moments. Cela

nécessite cependant du temps et un certain investissement pour organiser et surveiller le travail des jeunes et c'est ici l'occasion de remercier les employés qui assurent cette tâche consciencieusement et avec motivation. La Mairie remercie en particulier Mme Nicole Menu pour la gestion de ce dossier ; M. Meynard rappelle pour conclure que Mme Menu est également chargée, ce qui n'est pas le moins important, de payer les jeunes à la fin de leur stage !

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Fonds de décoration communal : M. Lavorel annonce que l'élection complémentaire des 3 membres du comité du Fonds de décoration communal aura lieu en principe lors du Conseil municipal du mois de mai.

Correspondants allemands du Cycle d'orientation de Drize : M. l'Adjoint informe les membres du Conseil municipal qu'une lettre de remerciement a été adressée à la Mairie pour le soutien apporté par la commune pour l'accueil de jeunes correspondants allemands dans le cadre d'un échange avec le CO de Drize. Mme Véronique Hirsch, doyenne et responsable de cet échange linguistique, confirme que la commune de Troinex a financé la fondue organisée lors de la dernière soirée. Mme Hirsh ajoute que chaque année, Troinex ou une des communes avoisinantes contribuent à certains frais et reçoivent, à tour de rôle, les jeunes lors d'une petite réception qui est toujours très appréciée.

4. Présentation des Comptes 2013

Le Président passe la parole à M. le Maire, qui présente les comptes 2013 en se référant au document envoyé aux conseillers municipaux (voir document en annexe).

Les comptes seront examinés par la commission des finances le 28 avril prochain, avant d'être soumis pour approbation au Conseil municipal au mois de mai.

5. Election de nouveaux membres du Conseil des Anciens

M. Berthet rappelle il s'agit d'un vote à bulletin secret puisqu'il y a plus de candidats que de places à repourvoir. Les conseillers municipaux doivent élire 4 personnes pour les 4 places vacantes. Les candidats qui auront obtenu le plus de voix seront élus alors que les 2 candidats minoritaires seront inscrits sur la liste des viennent ensuite.

Les conseillers municipaux reçoivent un bulletin avec les 6 noms, sur lequel ils peuvent biffer 2 noms ou plus. Le dépouillement se fait par le Président du Conseil municipal, le secrétaire et 2 scrutateurs désignés par le Conseil : Mme Schneider-Bidaux et M. Bahon.

Après une suspension de séance pour effectuer le dépouillement, le Président annonce le résultat de l'élection :

Sont élus :

Mme Josiane Magnenat : 12 voix
M. Bernard Eich : 10 voix
Mme Clairette Davaud : 9 voix
M. Robert Haldi : 8 voix

Viennent ensuite :

M. David Baddeley : 6 voix
M. Jean-Pierre Waefler : 6 voix

Le Président, au nom du Conseil municipal, félicite et remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à cette élection.

6. Propositions individuelles et questions

Arrêt de bus de la route d'Annecy : Mme Schneider-Bidaux demande où en est le projet d'abri de bus prévu à la hauteur du mur tagué.

M. van Loon répond que la demande d'autorisation de construire a été déposée il y a plusieurs semaines, mais que les services cantonaux ont demandé des copies supplémentaires de ce

dossier. Il espère que l'autorisation sera bientôt délivrée.

Demande d'autorisation de construire pour 7 villas avec piscines au chemin de Drize : Mme Schneider-Bidaux souhaite savoir quel préavis a été donné par la Mairie à cette demande.

M. van Loon se rappelle que des remarques ont été faites au sujet des accès qui devaient être modifiés. Il reprendra le dossier et complétera si nécessaire sa réponse au prochain Conseil municipal.

Sécurité dans certains lieux de la commune : M. Duquesne signale que deux endroits au moins nécessiteraient un meilleur éclairage : au chemin de Roday, près du carrefour avec le chemin Lullin, où l'éclairage est insuffisant, et à l'abri-bus de Troinex-Ville, à la route de Moillebin, où il n'y a aucun éclairage et où les personnes qui attendent les bus tôt le matin sont dans l'obscurité totale. Il demande s'il est possible de prévoir des aménagements d'ici à l'automne prochain.

M. van Loon a bien noté la question. Il examinera ces demandes et répondra lors d'une prochaine séance.

Déboisement au bord du ruisseau des Marais : Mme Schneider-Bidaux a constaté qu'aux abords des deux grandes villas en construction à l'avenue des Crêts, les bords du ruisseau ont été déboisés sur toute la longueur de la parcelle et elle demande si ce déboisement a été autorisé.

M. van Loon indique que cette demande d'autorisation de construire a fait l'objet à deux reprises de préavis défavorables de la commune. Sur la question du déboisement, il propose de vérifier dans le dossier et de donner une réponse au prochain Conseil municipal. L'Exécutif procédera à une vérification minutieuse et s'il constate un irrespect des autorisations accordées, il pourrait demander que l'Etat prenne des sanctions.

7. Huis-clos : demande de naturalisation

Le Conseil municipal examine la demande de naturalisation de M. Kilian Seeber, né en 1974, de nationalité italienne, et de son épouse Mme Ashley Victoria Bunting Seeber, née en 1983, de nationalité américaine.

Cette demande de naturalisation est préavisée favorablement à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 21h30.

Le Président
Jean Berthet

Le secrétaire
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



Présentation des Comptes 2013

REMARQUES GENERALES

L'excédent de charges pour l'exercice 2013 de notre commune s'élève à CHF 174'467, alors que nous avions budgété un déficit de CHF 452'064. Ce résultat, au-dessus de nos espérances, est dû essentiellement à une amélioration de nos recettes fiscales et à une bonne maîtrise de nos charges, d'autant plus que nous avons dû faire face cette année à une dépense exceptionnelle de CHF 316'599 dans le cadre de la recapitalisation de la caisse de prévoyance du personnel, non prévue au budget. Sans cette charge exceptionnelle, nous aurions eu un excédent de revenus de CHF 142'132 pour l'exercice 2013.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Pour 2013, le résultat exact du compte de fonctionnement est le suivant :

	Comptes 2013	Budget 2013	Ecarts
Revenus :	8'088'138	7'732'100	356'038
Charges :	8'262'605	8'184'164	78'441
Excédent de charges :	(174'467)	(452'064)	277'597

Le tableau ci-dessous résume le résultat des comptes de notre commune de ces cinq dernières années :

Années	Popul.	Revenus	Rev./hab.	Charges	Charges/hab.	Résultats
2009	2177	9'673'357	4'305	8'163'077	3'750	1'210'278
2010	2180	8'645'250	3'966	8'099'320	3'715	545'930
2011	2250	6'479'211	2'880	7'967'212	3'541	(1'488'002)
2012	2251	6'229'053	2'767	7'090'402	3'150	(861'349)
2013	2305	8'088'138	3'509	8'262'605	3'585	(174'467)

Sans l'impact de la charge exceptionnelle de la CAP :

2013	8'088'138	3'509	7'946'006	3'447	+ 142'132
------	-----------	-------	-----------	-------	-----------

REVENUS

La répartition des revenus enregistrés dans les comptes 2013 est la suivante :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Recettes fiscales:	CHF 6'038'878	74.7 %	68.3%
<i>Dont personnes physiques :</i>	5'602'711		
Revenus des biens :	CHF 1'713'676	21.2 %	27.6%
<i>Dont immeubles locatifs</i>	1'457'954		
Revenus divers et subventions :	CHF 335'584	<u>4.1 %</u>	<u>4.1%</u>
Total des revenus	CHF 8'088'138	100%	100%

Recettes fiscales 2013

La production estimée des recettes fiscales 2013 des personnes physiques portée en compte s'élève à CHF 5'602'711, soit CHF 442'711 de plus que le montant budgété. Une partie de cette hausse s'explique par l'augmentation du taux de part privilégiée qui est passé de 31 % en 2012 à 50% en 2013, ainsi que par une légère augmentation du nombre de contribuables. De plus, des correctifs des estimations des impôts des années précédentes s'élevant au total à CHF 247'611 en notre faveur sont compris dans les recettes 2013. En 2012 nous avons eu un correctif négatif de CHF 166'021.

Pour rappel, la totalité des revenus fiscaux 2013 inscrits dans nos comptes correspondent à des estimations de l'Administration fiscale cantonale. Ces dernières sont basées sur la production 2012 (dont 40% des bordereaux sont notifiés à ce jour) et sur les hypothèses de croissance pour 2013. Certains éléments comme les changements de lieu de domicile, de travail ou le montant des revenus imposables ne seront, pour la plupart, révélés qu'au moment de la taxation des contribuables, ce qui rend le calcul de l'estimation difficile.

La taxation complète d'une année fiscale n'est connue que trois, voire quatre ans après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs des années antérieures viennent s'ajouter ou diminuer l'estimation de la production de l'année en cours. Le tableau annexé, intitulé «*Comparaison des recettes fiscales «estimées» et «effectives» des personnes physiques*», illustre ce principe.

Les impôts encaissés en 2013 (perceptions) se montent à CHF 5'139'437, dont environ CHF 1.4 millions sont des versements complémentaires des impôts des années 2000 à 2012. Au 31 décembre 2013, le montant du reliquat des personnes physiques s'élève à CHF 3'864'710.-, soit une augmentation de CHF 428'840.- par rapport à 2012.

CHARGES

D'une manière générale, les dépenses ont été bien maîtrisées et l'enveloppe budgétaire respectée. Le total des charges est légèrement supérieur au budget pour un montant de CHF 78'441, mais si l'on tient compte du crédit budgétaire supplémentaire voté pour l'apport exceptionnel de CHF 316'599 versé dans le cadre de la recapitalisation de la CAP, nos dépenses sont globalement inférieures aux prévisions.

Voici quelques remarques ou explications concernant les charges et autres revenus de fonctionnement :

0500 Administration générale

3010 Le dépassement de ce poste s'explique essentiellement par l'augmentation du taux d'activité (+10%) d'une de nos secrétaires-réceptionnistes pour faire face à l'augmentation des tâches.

3040 C'est dans ce poste que figure l'apport extraordinaire pour la recapitalisation de la fondation de prévoyance CAP, conformément à la délibération votée le 18 février 2013.

3100 Le coût de la parution du journal « Troinex.ch » a augmenté par rapport à 2012 (+ environ CHF 600/journal en moyenne), ceci essentiellement expliqué par la hausse du nombre de pages éditées.

0809 Salle des fêtes et des sports :

3010 Le dépassement de budget du traitement du personnel s'explique essentiellement par le recours ponctuel à deux techniciens pour l'utilisation de la sono lors des locations de la salle des fêtes. Les heures effectuées sont refacturées aux locataires.

3140 En 2013 des travaux pour la réfection du foyer de la chaudière ont été réalisés pour un montant de CHF 21'570. Une partie des coûts (environ 50%) sont pris en charge par l'entreprise Mino et une provision pour le solde a été enregistrée dans nos comptes.

4270 Les locations de la salle des fêtes et de la salle Moillebin ont été supérieures aux estimations et le taux d'occupation des salles est très important.

14 Incendie et secours :

3030 L'Association des communes genevoises nous a informé en octobre 2013 que les modalités du traitement fiscal et des assurances sociales des soldes des sapeurs-pompier volontaires allaient être modifiées avec effet au 1^{er} janvier 2013. Les soldes des sapeurs-pompier excédant CHF 5'000, ainsi que les indemnités forfaitaires des cadres de l'Etat-Major, sont désormais imposées et soumises aux cotisations de charges sociales.

3182 Les heures de garde effectuées lors des locations privées sont refacturées aux locataires (compte 4340). Ces dernières ont été plus nombreuses qu'en 2012.

21 Ecoles publiques :

3141 La commune a engagé à temps partiel un jeune de la commune de janvier à juin 2013 pour le nettoyage des classes et le balayage du parking ainsi que de divers autres emplacements. Au cours de cette période, l'entreprise de nettoyage est moins intervenue.

54 Institutions pour la jeunesse :

3650 Cette année, le nombre de jeunes troinésiens ayant participé au centre aéré de Compesièra a doublé et le budget prévu pour la subvention de la commune a par conséquent été dépassé.

3653 Selon le budget 2013 de la crèche de la Cigogne, le coût de la place était estimé à CHF 27'250 pour un total de 82 places disponibles. Toutefois, seules 73.17 places ont été occupées, ce qui a ramené le coût de la place à CHF 30'240 (2012 : 70.5 places/ CHF 31'062). Notre commune a occupé 10.90 places contre 9.89 en 2012. De plus, en 2013, nous avons dû verser un montant de CHF 42'166.40 comme contribution à l'apport extraordinaire de CHF 259'053 que la crèche a dû verser dans le cadre de la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CIA). Le montant a été réparti sur la base du nombre moyen de places occupées entre 2008 et 2012.

4361 Nous avons reçu en 2013 un remboursement sur les subventions versées en 2012 pour l'accueil familial de jour. Le coût de la place a été effectivement inférieur au budget, ainsi que le nombre de places occupées pour Troinex (1.22 places effectives/ 2 places budgétées).

58 Aide sociale

3521 Suite à une augmentation des consultations et de la fréquentation des locaux du centre d'Action Sociale de Carouge, Veyrier et Troinex (Hospice général), un agrandissement des locaux est à l'étude. Au cours de l'année 2013, il a été convenu entre la direction de l'Hospice général et les Exécutifs des trois communes que les frais des locaux seraient désormais répartis entre Carouge, Veyrier et Troinex sur la base de leur population au 31 décembre, et non plus à la seule charge de Carouge.

62 Routes communales :

3141 D'importants travaux de réfection des routes ainsi que des ponts Lullin et d'Evordes ont été entrepris en 2013. Les coûts ont été un peu plus importants que prévu. De plus, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 90'000 a été voté le 17 juin 2013 pour les aménagements provisoires 2Bis aux chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize.

71 Protection des eaux :

3140 Selon la délibération votée le 16 septembre 2013, les travaux d'entretien du réseau secondaire d'assainissement des eaux prévus, initialement sur une période de 5 ans, de 2011 à 2015, avec un coût annuel budgété de CHF 35'000 environ, ont été entièrement réalisés en 2013. La dépense totale d'env. CHF 100'000 sera enregistrée dans le compte d'investissement en 2014 et financée par un prélèvement sur la taxe d'écoulement.

4610 Nous avons bénéficié pour les travaux d'entretien des collecteurs déjà réalisés en 2011 et 2012 d'une subvention cantonale de CHF 11'063 et d'un prélèvement sur la taxe d'écoulement de CHF 60'285. Le coût de ces travaux figure dans les comptes de fonctionnement de 2011 et 2012.

78 Autres tâches de protection de l'environnement

3010 La personne en charge du poste de responsable d'Agenda 21 a démissionné au 30 juin 2013. Une nouvelle responsable a été engagée pour le 1^{er} janvier 2014.

79 Aménagement du territoire

3180 Suite à l'engagement d'un technicien-architecte dès le 1^{er} avril 2013 à 25%, les honoraires de tiers ont baissé.

3310 Le dépassement de crédit pour l'étude du Plan Directeur Communal a été entièrement amorti en 2013, conformément à la délibération votée le 14 octobre 2013.

90 Impôts

3300 Le poste « perte sur débiteurs » présente un boni de CHF 117'376 (en moins dans les dépenses). Ce montant représente la différence entre le montant des provisions pour pertes sur reliquats et risques d'estimations enregistré en 2012 et celui comptabilisé en 2013. Un montant de CHF 300'000 avait été prévu au budget pour la diminution des provisions sous la rubrique 9000.4290. La dissolution est moins importante que dans nos prévisions car ces dernières se basent sur une estimation des reliquats en fin d'année. Les recettes fiscales ayant été plus élevées, les débiteurs au 31 décembre 2013 sont également plus élevés que prévu.

95 Immeubles du PF

Le résultat sur les immeubles locatifs se présente comme suit :

	Budget 2013	Comptes 2013	Comptes 2012
Revenus :	1'478'900	1'457'954	1'453'509
Charges :	1'027'580	902'810	935'960
Bénéfice :	451'320	555'144	517'549

Les loyers ont été légèrement surestimés au budget, notamment pour l'immeuble Dusonchet 1-3-5, mais les charges sont globalement inférieures aux prévisions. Le détail des recettes et charges par immeuble figure dans le tableau « PP Immeubles locatifs 2013 » ci-annexé.

INVESTISSEMENTS

Les investissements bruts se sont élevés à CHF 466'727 (CHF 469'462 en 2012). Ce montant comprend essentiellement l'achat d'un nouveau camion pour la voirie pour CHF 213'500 en remplacement du camion volé en 2012, l'achat de mobilier et de matériel pour la salle des fêtes (sono, bennes de stockage, lampadaires solaires et défibrillateurs), et l'aménagement provisoire du local des jeunes.

Des dépenses ont également été effectuées dans le cadre des études relatives au plan de circulation et aux aménagements définitifs des chemins, au plan directeur communal, ainsi qu'au projet de nouveau club house de la zone sportive.

Par ailleurs, nous avons bénéficié d'une subvention cantonale de CHF 45'000 pour la toiture végétalisée de la salle des fêtes.

BILAN

Le bilan au 31 décembre 2013 s'élève à CHF 62'402'421, soit une baisse de CHF 692'754 par rapport à 2012. Cette diminution provient essentiellement des amortissements du patrimoine administratif à l'actif et du remboursement des dettes, de la diminution de la fortune nette et des provisions au passif.

La fortune nette de la commune (sans les immeubles locatifs) a diminué cette année en raison de l'excédent de charges de CHF 174'467 :

CHF	26'333'725	en	2009	(+ 4,8%)
CHF	26'879'654	en	2010	(+ 2.1%)
CHF	25'391'653	en	2011	(- 5.5%)
CHF	24'530'303	en	2012	(- 3.4%)
CHF	24'355'837	en	2013	(- 0.7%)

Liquidités

Les liquidités au 31 décembre 2013 se montent à CHF 8'300'281, soit une hausse de CHF 701'490 par rapport aux liquidités à fin 2012. Cette augmentation s'explique par un excédent de financement des investissements.

Provision sur reliquats (personnes physiques)

La baisse du taux de provision de 60% à 50% permet une dissolution de la provision sur les reliquats des personnes physiques de CHF 130'000. La provision portée ainsi en compte en 2013 se monte à CHF 1'935'000 et reste très prudente. Elle permet en effet une couverture à 100 % des créances antérieures à 2012 (reliquats 2000 à 2011) ainsi qu'une couverture partielle des créances 2012 et 2013 (près de 24%). Ainsi, même avec une baisse du taux de provision, la couverture des risques est quasi identique à 2012.

Dette communale

La dette communale (sans les immeubles locatifs) a légèrement diminué. Elle est passée de CHF 14'120'861 en 2012 à CHF 13'995'082 à fin 2013, soit CHF 6'072 par habitant (2012 : 6'273).

Les emprunts sur les immeubles locatifs s'élèvent à CHF 10'423'150.-, soit une diminution de CHF 182'750 par rapport à 2012. La dette communale totale se monte à CHF 24'418'232 au 31 décembre 2013.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces comptes seront examinés par la commission des finances et sécurité le lundi 28 avril prochain.

Troinex, le 14 avril 2014

Potter Van Loon
Maire